

Le business des fausses universités

Des dizaines d'écoles se réclamant d'un enseignement supérieur délivrent des diplômes non reconnus par l'État. Elles coûtent une fortune et attirent des centaines d'étudiants. Enquête.

- Texte: **Nicolas Sohy** -

Leurs sites web et leurs brochures sont souvent bien léchés. À première vue, ces établissements de l'enseignement supérieur ont l'air tout à fait ordinaires, sous leur dénomination parfois ronflante: Fondation universitaire Mercure, l'Université libre internationale (ou ULiBe, notez la ressemblance avec une université bruxelloise bien connue), Supinfo International University... Pas étonnant que des centaines d'étudiants s'y inscrivent chaque année. Ces universités ne sont pourtant pas reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les formations qu'elles dispensent ne sont par conséquent pas contrôlées par l'État et, malgré leurs tarifs exorbitants, jusqu'à plusieurs milliers d'euros, la valeur des diplômes délivrés est incertaine... Ces établissements privés ne sont pas illégaux pour autant, rappelle Jacques Sambon, spécialiste du droit de l'enseignement: *"La liberté d'enseignement est inscrite dans la Constitution. Quiconque peut instituer un établissement dispensant une formation basée sur sa propre conception tant sur la forme que sur son contenu"*. À condition, bien sûr, que l'absence de reconnaissance officielle soit clairement énoncée. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Le SPF Économie a établi une liste de 41 présumées "fausses universités", gardée secrète *"pour le bon déroulement de l'enquête"*. Certains députés francophones nous ont toutefois confirmé quelques pistes.

Trois d'entre eux nous ont également confié que le ministère de l'Enseignement supérieur s'était constitué fin janvier partie civile contre la Haute école privée Stylisme-Modélisme "Maria Magdalena" (voir

encadré). Que reproche-t-on au juste à ces universités privées? Les motifs diffèrent selon les établissements. Certains abus semblent toutefois assez récurrents. À commencer par l'utilisation abusive de titres comme "Université" et "Haute école", exclusivement réservés aux établissements reconnus. Mais aussi la délivrance de diplômes prestigieux qui n'en ont que le nom. La preuve par deux.

D'abord avec l'École supérieure de communication et de gestion à Ixelles, qui propose des "bachelor" et des "master" à 2.685 € minimum l'année. Certes, elle indique sur ses brochures fournir un *"enseignement supérieur privé hors Communauté française de Belgique"*. La vraie nature des diplômes n'est cependant pas précisée. De source étudiante, l'ESCG délivrerait en fait une certification professionnelle reconnue par l'État français mais qui n'équivaut pas à un master. Elle atteste simplement que la formation est "adaptée" au marché de l'emploi. Interrogée, avouant un *"manque de compétence pour répondre de manière intelligente"*, l'ESCG n'a pas souhaité réagir...

Qui sont les profs?

Autre exemple: l'ULiBe délivre ces mêmes titres au prix de 2.300 € par année d'études et reconnus, selon l'accréditation officielle que nous nous sommes procurée, par l'Université libre du Burkina, dont les diplômes sont eux-mêmes validés par le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur. Et pas par la Communauté française. Or, cette précision ne figure nulle part dans la documentation accessible en ligne. Ces diplômes étrangers ont-ils tout de même une quelconque valeur chez nous? La Fédération Wallonie-Bruxelles est claire: *"Si le programme d'études est accompli en Belgique, une reconnaissance académique du diplôme étranger ne peut être octroyée"*. Soyons de bonne foi... Cette absence de ➔

→ reconnaissance ne signifie pas forcément que ces enseignements sont de mauvaise qualité. Sauf qu'il est impossible de le vérifier puisque aucun inspecteur n'a jamais mis les mains dans leurs programmes. Or plusieurs indices entretiennent le doute.

D'abord, sur le Net, un tas d'anciens étudiants dénoncent des arnaques en tout genre (erreurs factuelles dans les cours, extorsions, difficultés à trouver un job, manque d'encadrement, etc.). Contacté par nos soins, l'un d'eux, Michel (nom d'emprunt) dit s'être fait avoir par Supinfo, où l'année académique coûte 6.100 €, et dénonce des syllabus internes "truffés d'erreurs et de désinformation". Le président de l'établissement Alick Mouriesse défend ses "master of science": "Il est facile d'attaquer sur Internet. Contrairement aux procès, ça ne coûte rien. Je suis d'ailleurs disposé à ce que mes programmes soient contrôlés". Ce qui ne sera donc pas possible tant qu'il ne sollicitera pas le monde politique afin de faire reconnaître son très cher établissement par décret...

Ensuite, les écoles supérieures privées restent souvent très vagues sur l'identité de leurs professeurs. La Fondation universitaire Mercure et la Carolus Magnus University proposent des "cours à distance" sur Internet dans des matières économiques, financières ou sociales, mais ne donnent aucun indice quant à la formation de leurs enseignants. Ni même si elles en ont... Pour accentuer encore davantage ces doutes, la première ne propose pas de formulaire de contact à moins de s'inscrire et la seconde ne réagit pas à notre demande d'interview. Certains vont encore plus loin. L'ULiBe prétend sur l'un de ses deux sites Internet que Luc De Meyer, directeur de l'Ihecs, y enseigne. Or, ce dernier confirme n'avoir "jamais enseigné dans cette école ni donné l'autorisation d'y faire figurer son nom". Pris en flagrant délit de tromperie, le président de l'ULiBe, Jean-Marc Degreef, vraisemblablement mal à l'aise, n'apporte aucune explication à cette "erreur embarrassante". Ces faits interpellants ne semblent pas inquiéter

autre mesure les responsables d'universités privées. Le monde professionnel serait, lui, séduit par leurs étudiants. Le directeur de l'ULiBe Karim Passingré Ouedraogo prétend avoir formé "150 diplomates dans le monde". Alick Mouriesse affirme que "près de 100 % de ses étudiants décrochent un emploi stable" dans les trois mois suivant l'obtention du diplôme.

Ces chiffres surprennent. Lors de notre entretien mi-janvier, ce dernier a promis de nous envoyer les coordonnées d'anciens étudiants "embauchés en CDI chez Microsoft, Nestlé, Facebook ou Siemens". On les attend toujours... Dans la fonction publique en Belgique, il est impossible de valoriser de tels diplômes. Dans le privé, les patrons sont libres de leur donner une quelconque valeur, mais le Forem se montre sceptique. Comme Olivier Stein, avocat au cabinet Progress Lawyers, qui a défendu plusieurs étudiants dans des affaires de "faux diplômes".

Peu de procès

Devant les tribunaux, certains étudiants ont obtenu gain de cause. Mais, il est vrai, les procès se font rares. "Cela ne signifie pas que les étudiants ressortent ravis de leur formation, explique l'avocat. Les victimes sont majoritairement des jeunes prometteurs dont les parents n'ont aucune connaissance du monde académique ou des étrangers venant de milieux modestes. C'est-à-dire des gens qui n'ont pas le réflexe de saisir la justice." En 2011, Olivier Stein s'était ainsi emparé de l'affaire de Salma (nom d'emprunt).

La Chambre belge des comptables lui promettait un "bachelier" reconnu par la Communauté française. Mais à la fin de sa première année, la directrice lui avait annoncé qu'elle ne recevrait aucun diplôme, mais une "attestation de chef d'entreprise". L'école a finalement été condamnée pour "pratiques trompeuses" à verser 1.500 € de dommages et intérêts à sept étudiants concernés, en plus des frais liés au procès. L'établissement non reconnu,

qui n'a pas donné suite à notre demande d'interview, est pourtant encore aujourd'hui installé à Uccle.

Une condamnation entraîne rarement une interdiction d'enseigner. "Prouver qu'une école a utilisé une fois des pratiques trompeuses ne signifie pas qu'elle le fait systématiquement, conclut Olivier Stein. C'est pourquoi ces écoles sont encore debout. Le seul moyen d'intervenir dans la globalité est de durcir la législation contre l'enseignement privé." Selon le cabinet Marcourt, "ce phénomène des fausses universités fait l'objet d'une grande vigilance". Un durcissement de la législation n'est toutefois pas à l'agenda politique. Pour éviter de succomber aux titres ronflants mais souvent trompeurs des fausses universités, les étudiants ne peuvent encore compter que sur eux-mêmes. ✘



D'après le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration Theo Francken, 43 % des diplômés secondaires ou universitaires présentés aux écoles supérieures belges par les étudiants en provenance du Cameroun sont faux. Même constat, dans une moindre mesure, pour les étudiants marocains, iraniens, chinois ou congolais. Du coup, les établissements reconnus font désormais preuve d'une extrême vigilance avant d'accepter un candidat.

Ceci dit, la législation belge permet aux ressortissants étrangers inscrits dans des établissements reconnus de séjourner chez nous pendant leur cursus. Mais la loi dit aussi que "les deux catégories [d'enseignement] constituent des catégories comparables". D'ordinaire, un droit de séjour est aussi octroyé aux étudiants inscrits dans des écoles privées. Celles-ci ont dès lors investi ce créneau... Certaines accompagnent même les candidats dans leurs démarches administratives.

“JE NE SUIS PAS UNE ARNAQUEUSE”

Le ministère de l'Enseignement supérieur se serait constitué partie civile contre la Haute école privée Stylisme-Modélisme “Maria Magdalena”. Sa directrice se défend...

Fin janvier au Parlement, le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt a annoncé sans le citer que son ministère s'était constitué partie civile contre un établissement non reconnu pour *“faux et usage de faux, escroquerie, abus de confiance et usage abusif des appellations “Haute école” et “Master”*. D'après trois députés de la commission Enseignement supérieur, il s'agit de la Haute école d'Ivanova Violetta installée à Ixelles. Déjà alerté, nous l'avions rencontrée quelques semaines plus tôt. Elle avait d'emblée annoncé ne pas aimer les journalistes et refusé que l'entretien soit enregistré ou photographié. Elle maintient aujourd'hui n'avoir *“jamais été contactée par le ministère de l'Enseignement supérieur, ni le SPF Économie, ni la justice belge”*.

Vous contestez ces accusations?

IVANOVA VIOLETTA - Oui, je ne suis pas une arnaqueuse. Je suis ingénieur textile avec BAC +5. J'ai travaillé 6 ans à l'Académie de Moscou. *(Elle sort un cahier de dessins.)* Regardez, mon travail est qualitatif. Alors Maria Magdalena est une Haute école car il s'agit d'une école où la formation est d'un haut niveau. Comment vous voulez que je l'appelle autrement? Et je délivre des masters car le niveau est au moins équivalent à ce grade.

Qu'est-ce qui vous fait dire ça? Votre formation n'a jamais été inspectée...

Quand j'ai lancé cette école en 2013, j'ai visité de nombreux établissements de stylisme en Europe. Ça m'a dégoûtée. Leur enseignement reste bloqué à des techniques complètement dépassées. Chez moi, c'est un cursus de quatre ans en perpétuelle évolution. Et je suis très stricte.

Le minerval est de 8.000 euros par an. Les frais d'inscription, de 870 euros. La Cambre, une école reconnue, ne demande que 350 euros...

La différence est que je ne reçois pas de subsides. Le tarif est juste. Je suis bénévole.

Vraiment?

Oui. Ces paiements couvrent le loyer, les charges et les matériaux utilisés par les élèves pour leurs créations. Vous me comparez à La Cambre... Mais les diplômés ne font pas de vous quelqu'un de compétent sur le marché du travail. Mes étudiants, eux, le sont.

Comment le sauriez-vous? Aucun n'est arrivé au bout de votre formation...

Je reçois des coups de téléphone de nombreuses entreprises très réputées pour me demander de les envoyer en stage. Mais je refuse qu'ils se fassent exploiter.

Quelles entreprises?

Je ne me rappelle plus les noms.

Souhaiteriez-vous que votre école soit reconnue?

Je m'étais renseignée auprès de la Communauté française en 2013, mais c'est compliqué. On me renvoyait d'un service à un autre. On m'a aussi dit que ce n'était pas possible car il y avait déjà trop d'écoles reconnues en Belgique. Alors j'ai laissé tomber.